

# COMMUNICATION RÉGIONALE UNSA NOVEMBRE 2025



## AU SOMMAIRE :

- 1/ PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR
- 2/ DÉCLARATION UNSA AU CSE DE NOVEMBRE
- 3/ INFOS SUR LE NOUVEAU SITE DU CSE
- 4/ ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS DE MAISONS DU DON EN IDF
- 5/LES INSPECTIONS DE SITES PAR LES MEMBRES DE LA CSSCT



## 1/ PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR: Une prime ...sous conditions!

Certains salariés ont vu leur prime réduite pour des motifs non légitimes.

La direction a prévu une régularisation sur la paie de novembre, notamment pour les évènements familiaux considérés comme du temps de travail effectif et pour les intérimaires qui sont payés avec 1 mois de décalage. Les alternants et les MAD bénéficient également de la PPV.

**MAIS des incertitudes persistent sur:**

- **La date de versement pour les MAD:** La prime est prévue, mais aucune date n'est garantie. Les DRH doivent faire la demande à chaque hôpital. Les courriers RH sont partis, mais les établissements restent seuls décisionnaires du paiement.
- **Le traitement des absences et interruptions:** La direction nationale refuse le versement aux salariés ayant connu une interruption de contrat (intérimaires, CDD...)
- **L'application stricte du critère des 9 mois** de présence au 29/10/25.

Nous exigeons clarté, équité et respect de l'accord signé



Pour rappel, la PPV pour un temps plein est de 332€ brut.

Elle est proratisée en fonction du temps de travail ( 265,6€ pour un 80%, 199,20€ pour un 60%, ...). Ce montant peut également être minoré par des absences liées à la maladie...

**Le calcul de la minoration se fait simplement :**

on prend le montant de PPV (déjà proratisé selon votre temps de travail),  
on le divise par 365 pour connaître la perte par jour d'absence,  
puis on multiplie par le nombre de jours concernés.

La PPV est visible en bas de votre fiche de paie, au niveau des avantages restauration.

**Site internet: [efs.unsa.org](http://efs.unsa.org)**

**Livret UNSA**



## 2/DÉCLARATION UNSA AU CSE DE NOVEMBRE

L'UNSA souhaite exprimer son inquiétude face à une situation préoccupante sur le site de collecte mobile d'Évry.

En l'espace de quelques semaines, quatre salariés de ce site ont été convoqués à des entretiens préalables à sanction.

Cette concentration de procédures disciplinaires dans un laps de temps réduit, ciblant des salariés d'une même base de collecte, soulève de sérieuses interrogations sur le climat de travail et les méthodes de gestion.

Ce contexte est d'autant plus sensible qu'il intervient quasiment à la même période que la nomination de l'ancienne responsable de site au poste de Responsable régionale adjointe des prélèvements de l'EFS IDF, effective depuis le 1er octobre 2025.

Cette transition managériale, couplée à une intensification des procédures disciplinaires, crée un environnement instable, anxiogène et délétère pour les salariés concernés.

Nous relevons également que ces procédures ont été engagées, pour la plupart, par convocation directe à la direction, sans tentative de dialogue préalable ou de médiation au niveau local. Cette approche brutale, renforce le sentiment de pression disciplinaire et d'isolement chez les salariés visés.

Nous rappelons que ce site a déjà fait l'objet d'une fiche RPS en 2024, mettant en évidence des tensions organisationnelles et relationnelles.

La défense formulée par les salariés pendant l'entretien préalable à sanction semble avoir été totalement ignorée, sans aucun effet sur la décision finale.

La parole de l'encadrement est systématiquement considérée comme plus légitime, sans prise en compte réelle du contradictoire.

Il apparaît également que les faits reprochés n'ont pas été vérifiés par le recueil de témoignages de salariés présents au moment des faits ou en lien direct avec les situations évoquées, alors même qu'ils auraient pu confirmer les éléments avancés par les salariés dans leur défense.

Ce déséquilibre dans l'analyse des faits pose question sur le respect des droits des salariés, dont la parole n'est ni réellement entendue ni considérée comme crédible, et pour lesquels le bénéfice du doute ne semble jamais envisagé.

Les mises à pied disciplinaires prononcées ont un impact direct sur la rémunération des salariés. Au regard des faits reprochés, ces sanctions apparaissent nettement disproportionnées.

Elles fragilisent à la fois la stabilité financière et la dignité des salariés concernés et traduisent une approche punitive excessive.

L'UNSA demande que ces situations soient examinées avec discernement, que le principe d'équité, de proportionnalité et de respect du contradictoire soit garanti.

Il est essentiel que les procédures disciplinaires ne deviennent pas un outil de gestion du climat social, ni un moyen de pression.



### 3/ INFOS SUR LE NOUVEAU SITE DU CSE

Le nouveau site du CSE est en ligne : connectez-vous dès maintenant !

Connectez-vous sur <https://www.cseefsdf.fr> pour découvrir votre nouvel espace dédié aux activités sociales et culturelles !

Pour bien commencer...

• Chaque salarié présent au 10 novembre reçoit un bon d'achat de 20 €, sous forme d'une subvention valable 3 mois, à utiliser sur l'espace Meyclub.

• Meyclub vous propose des offres à prix réduits sur :

- Parcs d'attractions Spectacles & concerts
- Vacances & week-ends Événements sportifs...

•

**Les Bons Cadeaux de Noël arrivent bientôt ! Pour les salariés présents au 7 novembre**

Pensez à vous connecter dès maintenant pour ne pas manquer l'arrivée des Bons Noël avant le Black Friday!

Bons Cadeaux Noël :

• 150 € par salarié

• 100 € par enfant de moins de 17 ans

• Valables 1 an, dans plus de 800 enseignes (en ligne ou en magasin)



Nouveau : l'application mobile du CSE

Téléchargez l'application HAPPY Edenred sur votre smartphone pour accéder rapidement à toutes les offres. Retrouvez le code HAPPY sur Mon compte



Calendrier des deux sites

Site	Dates	Fonctionnalités
Ancien site (ceefsdf)	Jusqu'au 31/12/2025	Remboursements, subventions 2025, offres en cours
	Jusqu'au 15/01/2026	Remboursements et subvention 2025 uniquement
Nouveau site (cseefsdf)	Dès le 10/11/2025	QF (quotient familial) 2026, accès Meyclub, mise à jour des informations personnelles
	Dès le 10/01/2026	Offres subventionnées par votre CSE, emboursements et subvention... comme sur l'ancien site + accès Meyclub

Besoin d'aide pour vous connecter ou télécharger l'application ?

Le bureau du CSE est à votre disposition pour vous accompagner.

Votre secrétaire administrative met tout en œuvre pour faciliter cette transition, mais comme pour tout nouvel outil informatique, les premiers pas peuvent être accompagnés de quelques ajustements et bugs.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension, votre patience et votre indulgence !

## 4/ ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS DE MAISONS DU DON EN IDF

### MDD La Défense : entre ambition et recul stratégique

Présenté avec enthousiasme au CSE d'octobre 2025, le projet de Maison du Don à La Défense s'inscrivait dans le programme Ambition Plasma, visant 42 000 dons en 2026 (+13 000 en un an). Le site devait contribuer à hauteur de 6 785 plasmaphérèses dès 2026, avec une montée en puissance vers 20 000 dons annuels en 2028 grâce à 13 lits.

Malgré un potentiel donneur élevé (zone commerciale très fréquentée, proximité du supermarché, ciblage marketing), l'UNSA a exprimé des réserves :

- Coût élevé du site : 519 000 € charges comprises pour 431 m<sup>2</sup>, bien au-dessus du site Zola (314 000 € HT pour 535 m<sup>2</sup>)
- Fermeture prolongée du site HEGP, pourtant stratégique, sans explication claire
- Risques RH liés à l'élargissement des horaires, impactant l'équilibre vie pro/perso
- Absence d'engagement formel sur la réouverture de HEGP avant toute nouvelle ouverture

**L'UNSA a voté l'abstention, faute de garanties suffisantes et d'engagement de la part de la direction. Le projet a néanmoins été adopté... avant d'être suspendu un mois plus tard.**

**Lors du CSE de novembre, la direction a annoncé la suspension du projet La Défense,** suite à l'avis négatif du COSTRA (Comité Stratégique) et à plusieurs blocages :

- Configuration architecturale inadaptée
- Difficultés de sécurisation du circuit donneur
- Enjeux financiers non résolus



Ce n'est pas un abandon définitif selon la direction: une renégociation du bail est envisagée...

### Fermeture définitive de la MDD HEGP : une stratégie opaque

Initialement présentée comme fermeture temporaire en juillet 2024 pour cause de travaux urgents, la fermeture de la MDD HEGP est désormais définitive.

Pas l'ombre d'une ébauche de travaux, pourtant ce site prévoyait 4 100 plasmaphérèses annuelles et il disparaît sans explication convaincante. **Les élus n'ont pas été dupes : Cette fermeture est intervenue au moment même de l'ouverture de la MDD Zola (située à moins de 2 kilomètres) sur la période des JO de Paris et le personnel de l'HEGP redéployé vers Zola.**

Pourquoi sacrifier un site stratégique à proximité immédiate de Zola ? Depuis quand la fermeture était-elle actée ?

Qui dit MDD dit kits pour le prélèvement et denrées alimentaires pour la collation.

Bien que l'organigramme du département collecte soit composé de plusieurs niveaux, il n'y a pas eu de vigilance et **tous les consommables du site de prélèvement de l'HEGP sont à ce jour périmés.**

**La plus grande perte: 67 kits de prélèvement restés sur le site, avoisineraient les 10 000€.**

Oui, l'erreur est humaine!!! Mais est-ce ce qui est rétorqué aux salariés qui sont convoqués à la DRH pour moins que ça ?

### MDD Noisy-le-Grand : un projet salué

En parallèle, la direction a présenté au CSE de novembre un projet de MDD à Noisy-le-Grand. Cette fois, l'UNSA a voté favorablement, saluant une initiative cohérente avec les besoins opérationnels et les ambitions régionales. **L'UNSA reconnaît également les conditions économiques avantageuses du bail : un loyer annuel de 92 592 € HT/HC, bien inférieur à celui du site de La Défense.**

### Rénovation du site de Versailles

La MDD de Versailles fait l'objet d'un projet de rénovation (attendu depuis des années). Objectif : moderniser les infrastructures, renforcer l'offre territoriale et optimiser les ressources dans une logique de redéploiement.

## 5/ LES INSPECTIONS DE SITES PAR LES MEMBRES DE LA CSSCT (commission santé/sécurité/conditions de travail)

**Vos élus veillent à vos conditions de travail**

Les sites de l'EFS IDF sont inspectés par vos élus, membres de la CSSCT, 1 fois tous les 2 ans.

Ces visites permettent d'identifier les dysfonctionnements, les non-conformités réglementaires, les problèmes de sécurité, les manquements à la convention collective et aux accords en vigueur...

**Vous recevrez régulièrement ces comptes rendus (CR), en pièce jointe de votre communication syndicale mensuelle UNSA.**

**Chaque compte rendu (CR) d'inspection de site mentionne :**

- La date de l'inspection, le nom du ou des élus ayant réalisé la visite, le nom du ou des responsables de site/encadrement présents, la date de réponse de la direction.
- Les constats relevés par le(s) membre(s) de la CSSCT lors des inspections.
- Les réponses de la direction pour chaque point nécessitant une action.
- Les interventions prévues, accompagnées de leur date de réalisation (lorsqu'elle est communiquée ou réalisée).

**You can contribute !**

Vos remarques, anonymes ou non, sont les bienvenues pour signaler des problèmes sur votre site.

Nous vous encourageons à participer afin d'améliorer collectivement vos conditions de travail.



CR CSSCT CNRGS



CR CSSCT TENON



CR CSSCT NECKER



CR CSSCT SAINT LOUIS

# Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :



Sophie LESOURD  
Technicienne labo ÉVRY  
Trésorière adjointe du CSE



Jean René CRÉTAL  
Chauffeur VERSAILLES  
Élu à la commission formation



Fabienne BIREN  
Technicienne labo AVICENNE  
Secrétaire du CSE  
Élu à la CSSCT  
Élu au CSEC



Aïcha ALHAMID  
Technicienne labo MELUN  
Élu au CSEC  
Élu à la CSSCT (national)



Atila BAYRAKTAR  
Technicien labo BICHAT  
Secrétaire adjoint du CSE  
Secrétaire de la CSSCT



Khadra GUENNAD  
ERD VERSAILLES



Antoine CABAIL  
Technicien labo  
HEGP  
Trésorier du CSE



Sandrine CHENU MEYER  
Cadre VERSAILLES IH  
Référente harcèlement sexuel



Souraya BOUZAIANE  
ERD EVRY



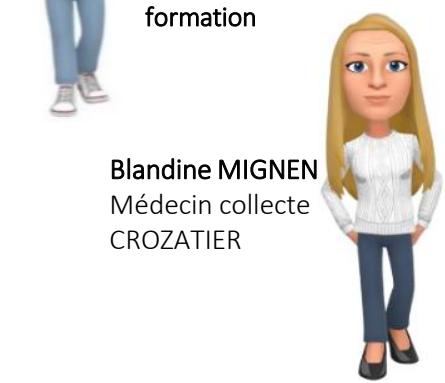
Séverine DRAPIER  
Technicienne labo R.DEBRÉ  
Élu à la CSSCT  
Élu à la commission formation



Stéphane MAILLARD  
Technicien labo AVICENNE  
Représentant syndical



Laetitia SOLER  
Infirmière/EPDI  
EPDI PONTOISE



Blandine MIGNEN  
Médecin collecte  
CROZATIER



Sophie SCHNADERER  
Technicienne labo AVICENNE



Fouzi ZITOUNI  
Chauffeur  
IVRY SUR SEINE

## Vos DS de sites :

**Versailles** : Jean René CRETAL **Avicenne** : Fabienne BIREN **Trinité/Crozatier/Saint Louis**: Blandine MIGNEN  
**Pontoise** : Laetitia SOLER **Ivry sur Seine** : Fouzi ZITOUNI **HEGP/Necker/Béclère** : Muriel TOURNIER BEDOUET  
**Bichat/Beaujon** : Atila BAYRAKTAR **Debré/Lariboisière/Tenon** : Séverine DRAPIER **Rungis** : Alexia DINIZ  
**Mondor/Créteil** : Peggy GIRARD **Melun/Évry** : Sophie LESOURD

**Mail DS:** [unsa.idfr@gmail.com](mailto:unsa.idfr@gmail.com)

**Vos délégués syndicaux UNSA IDF** : Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 Mail : [fabiren3@gmail.com](mailto:fabiren3@gmail.com)  
Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 Mail : [bath06@hotmail.fr](mailto:bath06@hotmail.fr)